

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 18

Absents : 8

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 4

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt et un mai se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, BANCILLON BOE Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal arrivée à la question N°4, MM. BOUGUYON Yvan, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES : M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme BANCILLON BOË Fabienne, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Patrick et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/94

OBJET : CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CTE) – APPROBATION DU CONTRAT.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT son engagement depuis 2019 dans la démarche de Contrat de Transition Ecologique, matérialisé notamment par :

- l'organisation avec le *Cerema* d'ateliers citoyens et participatifs sur les sujets d'*autonomie du territoire*, de *l'environnement* et de *l'immobilier* dans la vallée ;
- l'accompagnement de nombreux porteurs de projets (publics comme privés ou associatifs) ;
- la réalisation d'un *diagnostic du territoire* sur les thématiques suivantes : *économie et tourisme* ; *énergie/climat et qualité de l'air* ; *transport et mobilité* ; *habitat et logement* ; *cultures, alimentation et circuits courts* ; *eau et risques naturels & déchets et économie circulaire* ;

CONSIDERANT la définition d'un cadre stratégique via les orientations suivantes :

- Orientation 1 : Faire de l'environnement le moteur de la transition économique et touristique,
- Orientation 2 : Renforcer l'autonomie du territoire,
- Orientation 3 : Améliorer l'accessibilité et la qualité environnementale du bâti ;

CONSIDERANT la présentation du contenu de ce contrat le 10 mai 2021 en *comité de pilotage* devant les partenaires concernés par la démarche (l'Etat, les trois chambres consulaires, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Direction Départementale des Territoires, l'Agence de l'Environnement (ADEME), la Banque des Territoires, le Cerema, le Parc Naturel du Mercantour) et sa *validation sans réserve* à l'issue de ce comité ;

VU l'avis favorable de la commission environnement le 17 mai 2021 ;

Sur proposition de la présidente,

Entendu l'exposé,

Et afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser Madame la Présidente à signer et à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics ou privés intéressés et de signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Après délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

ID : 004-200072304-20210527-D202194-DE

- **APPROUVE** le Contrat de Transition Ecologique ci-annexé ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ce contrat et les documents nécessaires.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

